



Fiche de renseignements Plongeurs mineurs 2020-2021

FORMALITES D'INSCRIPTION

DOSSIER OPTIMISE POUR UNE IMPRESSION EN RECTO/VERSO

- **Bulletin d'inscription** dûment rempli
- **Certificat médical : voir tableau en page 2.**
Le club préconise toutefois les certificats délivrés par les médecins fédéraux. Voir liste des médecins fédéraux sur le site du Comité Centre : <http://www.centreffessm.fr/>

Important : N'oubliez pas de faire une photocopie de votre certificat médical, et gardez l'original dans votre passeport de plongée. Il vous sera demandé lors des sorties organisées par Abyss plongée.

- **Votre passeport de plongeur et votre carnet de plongées, si vous en avez.**
- **Vos cartes de niveau et de qualification, si vous en avez. Copie obligatoire du dernier niveau acquis pour les nouveaux adhérents.**

Attention :

🔥 **Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

🔥 Sans dossier complet, aucun adhérent ne pourra accéder au bassin ou emprunter du matériel,

🔥 En dehors des vaccinations normales, il est conseillé d'être vacciné contre l'hépatite B, parlez-en avec votre médecin,

MONTANT DES COTISATIONS

- **Plongeur :**
 - Jeunes plongeurs : 170 €
 - Niveau 1 : 180 €
 - Niveau 2 : 180 €
 - Mer et loisirs : 156 €

Le montant de la cotisation comprend la licence fédérale ainsi qu'une assurance RC pour la pratique de la plongée, il est conseillé de souscrire une assurance complémentaire.

- **Autres cotisations**

Aucun droit d'entrée n'est demandé pour une 1^{ère} inscription Jeune plongeur.

- **Assurance complémentaire :** Se reporter au document Axa assurances.

OUVERTURE DE LA PISCINE ET ENTRAINEMENTS

La piscine municipale Ernest Watel est ouverte aux adhérents :

- **Mercredi : de 18 h 30 à 20 h :** Jeunes plongeurs
de 19 h 15 à 21 h : Plongeurs en préparation Niveau 1 et ados
de 20 h 30 à 22 h : Apnée + entraînement PMT
- **Samedi : de 18 h 00 à 20 h :** Tous niveaux sauf Jeunes plongeurs.
de 20 h 00 à 22 h 30 : Selon activités annoncées

- **L i c e n c e**

Quelques jours après votre inscription au club, vous allez recevoir votre licence FFESSM, format carte de crédit.

Si après un mois, elle ne vous est pas parvenue, contactez un des membres du Bureau pour lui signaler. Elle vous sera alors renvoyée gratuitement. Passé ce délai d'un mois, la FFESSM vous la facturera 13 €.

Abyss plongée

14 rue de la Petite Perraudière 37540 Saint Cyr sur Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.5.780, Association : 0372013680, Site Internet : www.abys-plongee.org





Frais supplémentaires à prévoir pour la saison et informations diverses

• Matériel

➤ Préparation Jeunes plongeurs et Niveau I :

Pour les entraînements en piscine, il vous faudra acheter :

- ✓ 1 masque et un tuba,
- ✓ une paire de palmes,
- ✓ une paire de chaussons.

La dépense pour ce minimum de matériel est de l'ordre de ≈ 100 € ou plus en fonction de votre budget.

Prévoir aussi la location d'une combinaison pour les sorties en milieu naturel ainsi que l'achat de :

- ✓ 1 lampe flash
- ✓ Une ceinture avec quelques plombs (≈ 5 Kgs).
- ✓ Des gants

Pour chaque niveau, l'achat du matériel peut être étalé sur toute la saison.

Pour vous dépanner, le magasin **Le Lac Sport** peut vous louer les éléments qui vous manquent.

• Sorties en carrière et en fosse de 20 mètres

En début de saison vous téléchargerez sur le site du club le calendrier avec toutes les sorties carrières et fosse prévues au cours de la saison.

Leur nombre est variable suivant le niveau préparé, les chiffres donnés ci-dessous sont "indicatifs":

➤ Sorties carrière :

 **Jeunes plongeurs** : se renseigner auprès des encadrants

 **Niveau I : 4 plongées techniques en milieu naturel** (carrière) minimum sont nécessaires pour valider l'ensemble de la formation niveau I.

➤ Sorties fosse de 20 m :

 **Tous niveaux** : Des sorties en fosse (piscine) de 20 m sont proposées pour **compléter** le travail effectué en carrière.

Pour les déplacements, il est intéressant de se regrouper à 2 ou 3 plongeurs par véhicule.

• Sorties Mer (aucune plongée technique ne sera faite sur ces séjours)

Le coût des sorties mer ne peut pas être fixé par anticipation, il dépend en effet de :

- ☞ la date de la sortie (pendant ou hors périodes de vacances scolaires),
- ☞ du lieu choisi (Atlantique, Méditerranée, Mer Rouge, ...),
- ☞ du type d'hébergement (hôtel, camping, mobil home,...).

L'organisateur d'une sortie affiche les informations complètes ainsi que le coût précis avant de prendre les inscriptions. Chacun peut donc prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Lors des sorties mer, fosse ou carrière organisées par Abyss plongée, la présence d'un des parents (ou tuteur légal) est IMPERATIVE pour accompagner le mineur.



Saison 2020 / 2021

(- 18 ans)

Ecrivez lisiblement SVP

M. ☐

Mme. ☐

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance + (Département) : _____

N° de licence : _____

Parents : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

☎ Téléphone parents : _____

☎ Téléphone enfant : _____

☎ Courriel parents : _____

☎ Courriel enfant : _____

Brevet et Qualification acquis

- ☐ Plongeur de Bronze
- ☐ Plongeur d'Argent
- ☐ Plongeur d'Or
- ☐ Niveau 1
- ☐ Niveau 2

① Cotisations

La licence FFESSM est incluse dans toutes les cotisations ci-dessous

Jeunes ≤ 14 ans ☐ ☐ 170 €

Ados ☐ ☐ 170 €

N1 ☐ N2 ☐ ☐ 180 €

Mer et Loisirs ≥ 14 ans ☐ ☐ 156€

② Suppléments à la cotisation

Droit d'entrée : Aucun droit d'entrée n'est demandé pour une 1^{ère} inscription Jeune plongeur

③ Autres

Assurance complémentaire ☐€

TOTAL ①+②+③+④ : €

Règlement à l'ordre d'Abyss plongée

Chèque 1	☐	Chèque 2	☐
Chèque 3	☐	Chèque 4	☐
Espèces	☐	Autre	☐
Coupons sport	☐	Chèques vacances	
Je souhaite une facture	☐		

④ Assurance complémentaire

J'ai pris connaissance du document AXA assurances remis par Abyss plongée.

☐ Je choisis l'assurance complémentaire AXA :

☐ Je ne choisis pas l'assurance complémentaire AXA, mon assurance complémentaire me couvre déjà, et je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident.

Date :

Signature

Avec la licence FFESSM est comprise une assurance Responsabilité Civile.

Règlement à l'ordre d'Abyss plongée

Abyss plongée

14 rue de la Petite Perraudière 37540 Saint Cyr sur Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.5.780, Association : 0372013680, Site Internet : www.abys-plongee.org





Les parents et l'enfant s'engagent ... Ce que le club attend des parents et de l'enfant

Motivation de l'enfant et des parents :

Les parents ont fait la différence entre leur désir et celui de l'enfant.
L'investissement financier n'est pas négligeable, et le temps consacré par les parents aussi.
La piscine n'est pas une cour de récréation ni une halte-garderie : les moniteurs ne savent pas faire.

La piscine :

Une feuille d'émargement est à signer à l'arrivée comme à la sortie par les parents et/ou les enfants.
Les moniteurs prennent alors en charge l'enfant du vestiaire au vestiaire.
Cette organisation nécessite un grand respect des horaires.

Sorties en fosse, en carrière et en mer : (Prévoir un ou deux dimanches par saison au minimum)

Le transport est assuré par les parents.

Le règlement intérieur du club n'autorise pas les encadrants à transporter des enfants.

La présence des parents doit être permanente pendant la durée du séjour.
Du matériel spécifique (combinaison notamment) sera nécessaire lors des sorties.
In coût particulier pour chaque sortie est à prévoir, celui-ci est communiqué dès la communication.
Les moniteurs prennent l'enfant en charge sur le lieu de plongée de l'équipement au déséquipement.

Dossier à remplir :

Le présent contrat signé, le règlement et le certificat médical :

- Visite initiale : médecin fédéral
- Visite périodique : médecin fédéral (plus de 12 ans : 1 fois par an, moins de 12 ans : selon décision du médecin).

Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR TOUT MINEUR

Les Parents : _____

Adresse : _____

Tél. personnel : _____ Portables : _____

autorisent leur enfant mineur , NOM Prénom : _____

à pratiquer l'activité plongée. Ils reconnaissent avoir été préalablement informés des risques inhérents à l'apprentissage et à la pratique de la plongée en piscine, en carrière, en fosse et en mer et de les avoir acceptés.

Délégation est donnée aux moniteurs pour donner suite à tout accident survenant en piscine. Les personnes dont les noms suivent sont seules habilitées à déposer et venir chercher l'enfant lors des entraînements à la piscine et à suivre l'enfant au cours des déplacements en milieu naturel.

Nom, prénom, adresse et téléphone

Lien avec l'enfant

Signature

Père

Mère

Tuteur

L'enfant lui-même, par ce choix l'enfant pourra arriver
et repartir seul lors des entraînements à la piscine

L'enfant

Autre

Date et signatures

Père, Mère, Tuteur

L'Enfant

Le Président pour le Club

Abyss plongée

14 rue de la Petite Perraudière 37540 Saint Cyr sur Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.5.780, Association : 0372013680, Site Internet : www.abyss-plongee.org





Matériel et Autorisation de reproduction et de représentation d'images

● Matériel

Je soussigné M. ou Mme _____ reconnait avoir pris connaissance du fait que je suis responsable du matériel que j'emprunte au club **Abyss plongée** pour les sorties club et la piscine. En cas de perte, vol, dégradation ou autres, le matériel sera remplacé à mes frais.

● Autorisation de reproduction et de représentation d'images

Je soussigné _____
demeurant _____

Autorise le club **Abyss plongée** basé à St Cyr Sur Loire :

☐ à photographier, à filmer et à utiliser l'image de mon enfant mineur:

NOM _____ Prénom _____

Saint Cyr Sur Loire, le _____

Signature précédée de la mention "*lu et approuvé*"

● Recueil des données personnelles

➤ Les données suivantes sont recueillies avec votre accord : Nom, prénom, adresse mail, adresse postale, numéro de téléphone, date de naissance.

➤ Finalités du traitement : Ces données sont recueillies en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents et recevoir notre news bulle (en aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers).

Responsable du traitement : Président Abyss Plongée

➤ Destinataire des données : Les membres du Bureau et du Comité directeur et les responsables de formation ont accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives.

Droit d'accès et de rectification : Vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25/05/2018, avoir accès aux données vous concernant. Vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de la secrétaire du club.

➤ Conservation des données : Les données sont conservées jusqu'à un an après la fin de votre adhésion. Aucune transmission de données à un tiers n'est prévue.

Saint Cyr Sur Loire, le _____

Signature précédée de la mention "*lu et approuvé*"

M. Christophe GENIES, président du club **Abyss plongée**, situé à St Cyr Sur Loire : Je m'interdis expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou la réputation, ni d'utiliser les images dans tout support (écrit, images, internet, ...) à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Fait à Saint Cyr Sur Loire, le 17 septembre 2020 Signature et cachet :

Abyss plongée

14 rue de la Petite Perraudière 37540 Saint Cyr sur Loire Cedex

FFESSM : 27 37 0701, DDJS : 37.5.780, Association : 0372013680, Site Internet : www.abyss-plongee.org





FFESSM

TABLEAU DES GARANTIES ET PRIMES POUR LA SAISON 2020/2021

VOS TARIFS ET GARANTIES

- Stabilité des tarifs INDIVIDUELLE ACCIDENT/ASSISTANCE.
- N'oubliez pas : La garantie BRIS DE MATÉRIEL est accessible dès la formule LOISIR 2. Pour 5 € par saison fédérale seulement.
- Pour les destinations lointaines (Maldives, Mexique ...), nous vous recommandons la souscription de l'assurance LOISIR 3. Le plafond des frais médicaux à l'étranger est de 300 000 €.
*Exemple de coût d'accident au Mexique :
+ de 100 000 € (une hospitalisation avec 25 séances de caisson).*
- RAPPEL : Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit la formule choisie.

Indemnités GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER pour l'ensemble des catégories

- Pour les compétitions toutes disciplines en **milieu naturel**, la catégorie « **LOISIR 1** » est requise.
- Pour toutes compétitions en **piscine exclusivement**, la catégorie « **PISCINE** » est requise, notamment pour les catégories Nage avec palmes, Tir sur cible subaquatique (à partir de 12 ans exclusivement pour le tir de précision).

L'ensemble des activités de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins sont garanties

Plongée à l'air, Plongée nitrox, Plongée trimix, Plongée recycleur, Plongée avec décompression (paliers), Palier oxygène pur, Plongée enfants (8-14 ans), Plongée sportive piscine, Apnée, Pêche sous-marine, Archéologie subaquatique, Biologie subaquatique, Nage avec palmes, Nage en eau vive, Orientation subaquatique, Photographie, Vidéo, Plongée souterraine, hockey subaquatique, Tir sur cible, Pratique en et hors club associatif...

TARIFS ANNUELS TTC

CATÉGORIES	LOISIR 1	LOISIR 2	LOISIR 3	PISCINE
	20,00 €	25,00 €	42,00 €	11,00 €
	LOISIR 1 TOP	LOISIR 2 TOP	LOISIR 3 TOP	PISCINE
	39,00 €	50,00 €	83,00 €	Pas de garanties



ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT	
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)	Pays de domiciliation	Monde entier (hors pays de domiciliation)
Âge limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Remboursement des frais de recherche et de sauvetage (a)	10 000 €		15 000 €		25 000 €		Néant	
Frais de caisson hyperbare	40 000 €	50 000 € (b)	40 000 €	50 000 € (b)	40 000 €	300 000 € (b)	40 000 €	40 000 € (b)
Frais médicaux en cas de frais d'hospitalisation et/ou de traitement sur prescription médicale (Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (b) : Remboursement en complément ou à défaut du régime primaire d'Assurance Maladie ou de tout autre régime complémentaire de l'Assuré)	15 000 €		30 000 €		31 500 €		8 000 €	
Frais de prolongation de séjour suite à Accident ou séance(s) de caisson (hébergement/restauration)	À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €		À concurrence de 50 € TTC par jour, Maximum 500 €	
Accompagnement psychologique du licencié et/ou de sa famille	Service de soutien psychologique du licencié et/ou des membres de sa famille accessible 24/7 par téléphone							
	Remboursement du montant des consultations Maximum 1.500 € par bénéficiaire - Maximum 15.000 € pour un même événement							
Soins dentaires urgents (c)	Inclus	500 €	Inclus	500 €	Inclus	500 €	Inclus	500 €
Assistance aux personnes (a)	Sans limitation de somme							
Présence d'un proche sur place en cas d'hospitalisation ou décès du licencié (a)	En cas de décès ou d'hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, prise en charge d'un billet aller/retour avion (classe économique) ou train (1 ^{ère} classe) pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits maximum à concurrence de 100 € TTC par nuit							
Information aux Membres de la famille en cas d'Hospitalisation (a)	Service téléphonique							
Évacuation sanitaire (rapatriement transport médical) en cas d'accident ou de maladie (a)	Sans limitation de somme							
Transport effets personnels de l'Assuré en cas de rapatriement (a)	Frais réels							
Avance sur frais à l'étranger (a)	Avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable d'AXA Assistance							
Avance sur caution pénale à l'étranger (a)	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €	Sans objet	20 000 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale consécutive à un accident réductible en cas d'invalidité permanente partielle selon Barème Contractuel	11 500 €		40 000 €		90 000 €		11 500 €	
Capital en cas de décès consécutif à un accident y compris en cas d'AVC ou infarctus du myocarde ou de disparition	15 000 €		25 000 €		45 000 €		8 000 €	
Capital à partir de 10 jours de coma	5 000 €							
Rapatriement du corps en cas de décès et frais de cercueil (a)	Sans limitation de somme							
Frais d'obsèques (cérémonie, inhumation, crémation).	3 000 €							
Assistance formalités suite à un décès (a)	Service téléphonique							
Rapatriement de l'accompagnant, quel que soit son lien avec l'assuré (a)	Billet de retour avion classe économique ou train 1 ^{ère} classe dans les 3 cas suivants : - Évacuation sanitaire de l'assuré, - rapatriement du corps de l'assuré - Évacuation sanitaire et politique (catastrophe naturelle ou nucléaire, épidémie, pandémie, guerre, émeute)							
Évacuation sanitaire et politique (a)	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement							
Garantie Bris de Matériel (plafond par sinistre et par année d'assurance)								
Bris accidentel ou destruction soudaine et accidentelle (chute, choc, contacts avec des fumées, incendie, explosions) du matériel (e)	Néant		300 €		500 €		300 €	

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES			NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE EN PISCINE UNIQUEMENT
	TOUTES DISCIPLINES			
GARANTIES LOISIRS TOP (a) (garanties de base page précédente + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence				
Annulation voyage plongée	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - Franchise de 35 € par personne et par dossier			Néant
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 7 000 € par bénéficiaire et 35 000 € pour un même événement - Franchise de 35 € par personne et par dossier			Néant
Interruption de voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un conjoint, parent, grand parent, beau parent, frère, sœur, enfant, petit enfant	Néant	Néant	- 7 000 € par bénéficiaire et 35.000 € pour un même événement - Sans franchise	Néant
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant	Néant	- 350 € par séjour - Sans franchise	Néant
Frais d'immobilisation en cas d'impossibilité de sortir du pays	Néant	Néant	150 € par bénéficiaire et 1 500 € pour un même événement	Néant
Frais de prolongation de séjour suite à accident ou maladie ou séance de caisson	50 € par jour et 500 € pour un même événement	100 € par jour et 1 000 € pour un même événement	200 € par jour et 2 000 € pour un même événement	Néant
Accompagnement psychologique de l'accompagnant	Service de soutien psychologique de l'accompagnant Accessibles 24/7 par téléphone			Néant
	Remboursement du montant des consultations Maximum 1 000 € par bénéficiaire Maximum 5 000 € pour un même événement			
Envoi de médicaments introuvables sur place (a)	Frais réels			Néant
Assurance perte vol sur dépôt de plainte des cartes, clés, papiers d'identité, cartes fédérales	- 300 € par événement - Franchise de 35 €			Néant
Assurance perte vol destruction de bagages voyage plongée	- 850 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 35 € par bénéficiaire			Néant
Assistance Passeport/pièce d'identité (a)	Prestation de service			Néant
Avance des fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement (a)	Avance de fonds : maximum 10 000 €			Néant
Évacuation sanitaire et politique (a)	(Catastrophes naturelles ou nucléaires, épidémies, pandémies, guerres, émeutes, attentats) Remboursement des frais sur justificatifs maximum 5.000 € par bénéficiaire Maximum 15.000 € pour un même événement Forfait effets personnels 750 € par bénéficiaire / maximum 2.500 € pour un même événement			

a) Appel préalable à l'Assisteur obligatoire. b) Franchise de 25 € pour les frais médicaux à l'étranger par dossier. c) Franchise de 17 € par dossier.
d) Retrouvez la Notice d'Information sur www.assurdiving.com (rubrique «Espace Client»). e) Franchise de 80 € par dossier (abrogation totale de la franchise si 3 ans sans sinistre).

Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique.



DOCUMENT NON CONTRACTUEL. Pour plus d'informations, se reporter à la notice d'information du contrat collectif «INDIVIDUELLE ACCIDENT» au sens de l'article L 141-4 du Code des Assurances.

LAFONT ASSURANCES – Service FFESSM
 Zone d'Activités Mixte du Moulinas - 2, rue du Moulinas - 66330 CABESTANY
 Tél: +33(0)4 68 35 22 26 - Fax +33(0)4 68 35 11 05
 E-mail : contact@lafont-assurances.com

www.assurdiving.com

Immatriculation Orias N° 12 068 741



XL Insurance